

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 11 juin 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Vacant;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absence motivée :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2018-06-261

Ordre du jour

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement

11 juin 2018

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Administration :
 1. Mot et suivi du maire;
5. Demandes d'appui :
 1. ;
6. Invitations :
 1. Comité d'embellissement – Soirée d'information;
7. Mise aux normes de l'eau potable :
 - 1.
8. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. 76 route 132 Est – Demande de branchement;

9. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Règlement 2016-21 – Paiement de factures;
 2. Étude hydraulique – Mandat MRC de La Matapédia;
10. Route du Lac-Malcolm;
 1. ;
11. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Réunion de chantier #2 – Procès-verbal;
12. Ressources humaines :
 1. Embauche – Monitrice de terrain de jeux – Madame Mégan Fournier;
 2. Embauche – Accompagnatrices pour les enfants handicapés – Mesdames Audrey St-Laurent et Ève-Audrey Lévesque;
 3. Contrat embauche coordonnateur;
13. Réfection Deuxième rang et route Pouliot :
 1. ;
14. Réfection Deuxième rang vers St-Cléophas :
 1. Début des travaux – 18 juin 2018;
15. Développement résidentiel dans la zone 31R :
 1. Règlement 2018-05 – Paiement de facture;
 2. Détermination du statut d'un écoulement – Offre de services;
16. Projet de résidence La Seigneurie :
 1. ;
17. Plan de mesures d'urgence – Nomination des chefs de mission;
18. Règlements :
 1. Règlement 2018-06 modifiant l'horaire du bureau municipal – Adoption;
 2. Règlement 2016-16 – Paiement de facture;
19. Bornes de recharge électrique;
20. Vente pour non-paiement de taxes;
21. Groupement forestier Mitis-Neigette – Approbation du plan d'aménagement TPI;
22. Réfection de la toiture de la station de pompage PP4;
23. Vente de terrains – Promesses d'achat;
24. Amélioration des parcs – Programme PAPERS;
25. Étude de faisabilité de la rénovation du garage municipal – Offre de services;
26. Dépôt de documents :
 1. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées;
 2. MAMOT – Code d'éthique;
 3. CAUREQ – Travaux routiers;
 4. Rapport financier 2017 complété;
 5. Recyc-Québec – Reddition de comptes;
 6. Concours Bénévole de l'année;
 7. Matières organiques – Sacs « compostables » acceptés;
27. Affaires nouvelles :
 1. Feu au parc au Tournant-de-la-Rivière;
 2. Rue Roger – Abat poussière;
 3. _____;

NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
RANG 3:								
Transports Martin Alain inc.	Une partie de 1392	440.00 \$	43.89 \$	22.00 \$	21.95 \$	461.94 \$	505.89 \$	30-avr-18
								Pelle rang 3
	Une partie de 1526	165.00 \$	16.46 \$	8.25 \$	8.23 \$	173.23 \$	189.71 \$	24-mai-18
								Pelle rang 3
Les Entreprises F.A.D. Marin	Une partie de 956473	635.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	635.00 \$	635.00 \$	22-mai-18
								Réparations rang 3
TOTAL		1 240.00 \$	60.35 \$	30.25 \$	30.18 \$	1 270.17 \$	1 330.60 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 270.17 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 60.43 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-06-263

Amélioration du rang 3 – Étude hydraulique – Mandat MRC de La Matapédia

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia afin qu'il réalise une étude hydraulique du rang 3.

11.1. Dépôt du procès-verbal de la réunion de chantier #2 pour le projet de remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2017-06-264

Emploi étudiant – Monitrice terrain de jeux

Proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de madame Mégan Fournier comme monitrice au terrain de jeux à raison de 32.5 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 12 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 25 juin 2018 et se terminera le 10 août 2018.

Résolution 2017-06-265**Emploi étudiant –
Accompagnatrices pour les
enfants handicapés**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'embauche de mesdames Audrey St-Laurent et Ève-Audrey Lévesque comme accompagnatrices pour les enfants handicapés à raison de 32.5 heures par semaine. La durée de l'emploi est de 7 semaines au taux horaire de 12 \$ de l'heure. L'emploi débutera le 25 juin 2018 et se terminera le 10 août 2018.

Résolution 2017-06-266**Ressources humaines –
Coordonnateur des travaux
publics – Contrat de travail**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Marcel Belzile, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail avec monsieur Hichem Khemiri, coordonnateur des travaux publics.

14.1. Les travaux de nettoyage des fossés sur le Deuxième rang débuteront le mardi 12 juin 2018. Les travaux de réaménagement du Deuxième rang débuteront quant à eux le 18 juin 2018 et seront réalisés par l'entreprise Eurovia.

Résolution 2018-06-267**Développement résidentiel –
Règlement 2018-05 –
Paiement de factures**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au coût total de 5 783.30 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet du développement résidentiel dans la zone 31R – Route de Sainte-Paule.

Règlement 2018-05 - Développement résidentiel								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
MRC de La Matapédia	20180416	2 866.50 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2 866.50 \$	2 866.50 \$	16-avr-18
								Rapport sable et gravier
9223-8492 Québec inc. - Marie-Ève Alain	301	1 350.00 \$	134.66 \$	67.50 \$	67.33 \$	1 417.33 \$	1 552.16 \$	28-oct-17
								Camion
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L / Avocats	40-0000040335	1 186.90 \$	118.39 \$	59.35 \$	59.20 \$	1 246.09 \$	1 364.64 \$	25-avr-18

								Services professionnels
TOTAL		5 403.40 \$	253.05 \$	126.85 \$	126.53 \$	5 529.92 \$	5 783.30 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 5 529.92 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2018-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 253.38 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-06-268

**Développement résidentiel –
Détermination du statut d'un
écoulement – Offre de services**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de Pesca Environnement concernant la détermination de statut d'un écoulement sur la route de Ste-Paule, à la hauteur de la phase 1 du développement résidentiel projeté.

L'offre de services, au montant de 2 100 \$, plus les taxes applicables, comprend les éléments suivants :

- Collecte et analyse des données existantes 500 \$
- Visite de terrain afin de caractériser l'écoulement 640 \$
- Préparation d'une note technique 960 \$

Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt 2018-05.

17. Ce point est encore à l'étude et donc remis à une séance ultérieure.

Résolution 2018-06-269

**Règlement 2018-06 modifiant
l'horaire du bureau
municipal – Adoption**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2018-06

**HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL AU 3, RUE KEABLE,
SAYABEC**

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné par monsieur Frédéric Caron, conseiller, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2018 qu'elle présenterait un règlement visant la modification des heures d'ouverture pour la période estivale et la fermeture du bureau municipal, situé au 3, rue Keable à Sayabec, du 22 juillet au 4 août

2018 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, résolu unanimement que le conseil municipal adopte le présent règlement et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Que le bureau municipal est fermé du 22 juillet au 4 août 2018 inclusivement. Que ce règlement est valide seulement pour l'année 2018.

ARTICLE 2

Que les heures d'ouverture du bureau municipal sont modifiées pour la période estivale, soit du premier vendredi de juin à la fête du travail, pour l'horaire suivant :

- Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h;
13 h à 16 h;
- Le vendredi : 9 h à 12 h.

ARTICLE 3

Que le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 JUIN 2018.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Résolution 2018-06-270

Règlement 2016-16 – Paiement de facture

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 9141 de Sécurité Berger inc. au coût total de 3 018.09 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un balai mécanique.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 2 755.92 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-16. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 262.17 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2018-06-271

Bornes de recharge électrique

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de signifier au service de développement de la MRC de La Matapédia l'intérêt de la municipalité de Sayabec à intégrer un regroupement régional d'achats de bornes de recharge électrique.

Résolution 2018-06-272

Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier

ATTENDU que le 14 juin 2018 à 10 h aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

ATTENDU que 3 propriétés sont susceptibles d'être mises en vente pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquiescer pour et au nom de la municipalité, le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, la (les) propriété(s) située(s) dans la municipalité de Sayabec.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2018-06-273

Plan d'aménagement des lots intramunicipaux

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2018 à l'intérieur des terres publiques intramunicipales de notre municipalité tel que présenté par le Groupement forestier Mitis-Neigette dans le document qu'ils nous ont remis, tout en respectant les Sentiers Mic-Mac comme recommandé par les membres du conseil municipal par les années antérieures.

Résolution 2018-06-274

Réfection de la toiture de la station de pompage PP4

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la station de pompage PP4;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme ;

1. Construction Nouvel Horizon inc. 3 449.25 \$

2. Construction Ghislain D'Amours inc. 4 473.68 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la station de pompage PP4 à l'entreprise Construction Nouvel Horizon inc. au montant de 3 449.25 \$, taxes incluses.

Résolution 2018-06-275

**Transports Martin Alain inc.
- Offre d'achat**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transports Martin Alain inc. a manifesté l'intérêt d'acquérir une parcelle de terrain sur le coin de la route 132 et l'ancienne route 6 à Sayabec;

CONSIDÉRANT QUE la valeur municipale uniformisée de l'immeuble est de 2 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur devra assumer les frais de notaire découlant de la transaction;

CONSIDÉRANT QU' un acompte non remboursable de 10 % du prix de vente ferme doit être payé par l'acheteur au moment de la signature de l'offre d'achat. En cas de renonciation de l'acheteur à procéder à l'achat de cet immeuble, cet acompte ne sera pas remboursable par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire et/ou la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier autant auprès de l'arpenteur-géomètre que chez le notaire pour l'acte notarié.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 2 050,2 m² situé au coin de la route 132 et de l'ancienne route 6 à l'entreprise Transports Martin Alain inc. au montant de 2 600 \$, plus les taxes applicables. Le terrain porte le numéro de lot 4 349 200.

Résolution 2018-06-276

**Projet d'amélioration des
parcs et équipements
récréatifs et sportifs
(PAPERS)**

CONSIDÉRANT l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec veut offrir des lieux

appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Sayabec désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de :

- Informer le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).
- Nommer madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

Résolution 2018-06-277

Travaux de rénovation du garage municipal – Étude de faisabilité

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services déposée par Groupe Architecture MB inc. en date du 6 juin 2018 concernant l'étude de faisabilité de la rénovation du bâtiment du garage municipal et du service d'incendie de la municipalité de Sayabec.

L'offre de services, pour un montant de 4 771 \$, plus les taxes applicables, comprend les éléments suivants :

- | | |
|---------------------------|----------|
| - Relevé et mise en plan | 1 000 \$ |
| - Esquisse préliminaire | 2 250 \$ |
| - Estimation préliminaire | 1 275 \$ |
| - Frais de déplacement | 246 \$ |

Cette dépense fait partie des prévisions budgétaires 2018.

Dépôt de documents :

- 26.1. Une correspondance du ministre responsable des Aînés nous informe que la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* aura lieu le 15 juin prochain.
- 26.2. Une lettre du MAMOT accuse réception de la transmission conforme du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux.
- 26.3. La CAUREQ rappelle l'importance de les aviser de tous les travaux qui auront lieu sur les routes de juridiction municipale et qui pourraient compromettre ou empêcher la circulation des véhicules d'urgence.
- 26.4. Un courriel du MAMOT confirme que les procédures relatives à la

transmission du Rapport financier 2017 sont complétées.

- 26.5. La reddition de comptes pour Recyc-Québec a été transmise au vérificateur externe et ce dernier doit déposer son rapport d'ici le 29 juin 2018 pour permettre de compléter la reddition de compte en date du 30 juin prochain.
 - 26.6. L'invitation au *Concours bénévole de l'année* sera envoyée aux organismes cette semaine. Leur reconnaissance sera soulignée lors de la séance ordinaire du 4 septembre prochain et un bénévole sera pigé pour la participation à la Fête des Moissons du 11 octobre prochain.
 - 26.7. Une annonce du SÉMER nous informe que les sacs de plastique « compostables » sont dorénavant acceptés à l'usine de biométhanisation et donc, ils peuvent être utilisés dans les bacs bruns.
-

Affaires nouvelles :

1. Concernant l'espace feu au parc au Tournant-de-la-Rivière, il est convenu de faire construire un nouveau foyer extérieur, sur le même modèle que l'ancien, par Atelier de soudure Michel Poirier. De plus, les bancs seront déplacés de manière à rapprocher trois (3) bancs d'environ 2 pieds et en éloigner trois (3) autres d'environ 1 pied.
 2. Abat-poussière (rues Roger et Pierre-Brochu), on se questionne pourquoi ce n'est pas fait plus tôt? On confirme que d'ici ce vendredi 15 juin 2018, l'entreprise Aménagement Lamontage procèdera à la pose de chlorure de magnésium.
 3. On félicite les employés pour le ménage qui a été fait à l'ancien garage.
 4. On soulève que les dossiers de candidature pour le prix Elsie-Gibbons, récompensant l'engagement des femmes en politique municipale, doivent être présentés d'ici le 15 juin 2018. On confirme qu'aucun dossier ne sera présenté faute de temps.
-

Période de questions :

1. On questionne la qualité et le ménage sur le terrain de l'Écocentre à Sayabec.
 2. La station de pompage PP2 : On demande qu'une clôture soit installée autour du bâtiment.
-

Résolution 2018-06-278

Levée de la séance

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 02.

Marcel Belzile,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier